



## Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal des Enfants (CME) de Marigny du vendredi 25 mai 2018

### Convocation :

Le Conseil Municipal des Enfants se réunira à la mairie de Marigny, le **vendredi 25 mai 2018 à 17 heures 30.**

- Ordre du jour : - Visite du clocher de l'église de Marigny (si la météo le permet)  
- Explication d'un budget participatif (projet pour l'an prochain)  
- Marigny « village étoilé »  
- Questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Marigny, le 18 mai 2018

Le Maire, Daniel BAUDOUIN

*Pour les parents : les élus qui encadrent vos enfants pour cette réunion peuvent aller chercher et ramener votre enfant à votre domicile. Merci de nous le faire savoir.*

Le vendredi 25 mai 2018, le Conseil municipal des enfants de Marigny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Marigny, 8 place du centre, sous la présidence de M. Daniel BAUDOUIN, Maire.

### Présents :

Les conseillers municipaux des enfants : Mathéo ALLIER, Lync AUGEREAU, Nora BAILLY-EMERIT, Léna BELY, Evan BENAÏTIER, Manon COYAC, Lucy DEMARD, Lola RAYTON, Vincent RICHARD, Alessio ROBIN et Paul TRICHET.

Absente : Jeanne BILLAUD.

### Présents :

Daniel BAUDOUIN, Vincent DROUARD, Louis GRIJOLOT, Anne-Marie PROUST et Line ROMANTEAU (élus communaux)

Alain VALLÉE (enseignant des CM1 et CM2).

Absent : Julien MORIN-POUGNARD (élu communal).

Anne-Marie PROUST a été élue secrétaire

\*\*\*\*\*

M. le Maire, Daniel BAUDOUIN remercie les conseillers municipaux de leur présence à cette réunion ainsi que leur enseignant M. Alain VALLÉE.

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal de la séance du 23 mars 2018. Le Procès verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### Visite du clocher de l'église de Marigny :

La visite est reportée à la prochaine réunion, il pleut, il serait dangereux de monter sur les marches en pierres mouillées et les nuages bas nous empêcheraient de bien voir notre village.

### Marigny « village étoilé » :

M. le Maire nous présente la plaque décernée à la commune de Marigny « Villes et Villages Étoilés », commune labellisée protection du ciel et de l'environnement nocturnes, la commune de Marigny est récompensée pour son engagement en faveur de la réduction de la pollution lumineuse.

Marigny a procédé au changement des anciens lampadaires (boules) qui éclairaient le ciel, dans les villages du Grand-Mauduit, de Péré et dans le bourg de Marigny, a changer les ampoules (sodium et mercure) par des ampoules leds et a diminué le temps de l'éclairage public nocturne (de 6h30 à 22h).

Cette amélioration de la qualité de l'environnement nocturne est bénéfique tant pour les humains que pour la biodiversité.

M. le Maire montre également la plaque « Terre Saine » décernée à la commune de Marigny, ce label « Terre Saine, communes sans pesticides » a été créé pour distinguer les communes exemplaires en termes de gestion sans pesticides dans les espaces végétalisés.

On n'utilise plus de désherbant sur les trottoirs, et dans tous les lieux publics.

Nous posons la question : où pourrait-on installer ces plaques ?

- sur la place de Marigny au puits,
- sur le mur de la mairie,
- au panneau d'entrée du bourg de Marigny (il y a plusieurs panneaux d'entrées de bourg).

Nous réfléchissons ensemble pour trouver un endroit convenable pour ces 2 plaques, qui placent la commune de Marigny parmi les communes ayant fait un effort tant pour leur sol que pour leur ciel.

### Projets municipaux :

M. le Maire fait le point sur l'avancement de l'atelier municipal et sur la construction de logements sociaux route de Péré.

Le radar pédagogique installé depuis plusieurs mois route de la Guigneraie à La Blottière inciterait les conducteurs de véhicules à rouler moins vite en entrant dans le village selon un conseiller. Nous analyserons les données qu'il a enregistrées pour constater les résultats obtenus.

Ce radar sera mis sur d'autres portions de route de la commune pour continuer l'étude sur le comportement des conducteurs.

Les plantations de fleurs dans les massifs et les jardinières ont été réalisées. Des aromatiques ont été plantées dans le parterre entre l'église et la mairie avec leurs noms inscrits sur des tuiles.

Un olivier dans son bac a été mis à proximité de l'entrée de la bibliothèque pour éviter aux véhicules de stationner à cet endroit.

Au restaurant scolaire nous avons fait l'essai de servir le repas en 2 services :

- le mardi 24 avril = 1<sup>er</sup> service (maternelles + GS-CP) de 12h à 12h30, 2<sup>e</sup> service (CE1-CE2 + CM1-CM2) de 12h30 à 13h,
- le mardi 15 mai = 1<sup>er</sup> service (CE1-CE2 + CM1-CM2) de 12h à 12h30, 2<sup>e</sup> service (maternelles + GS-CP) de 12h30 à 13h.

L'ensemble des jeunes conseillers ainsi que les élus du Conseil Municipal des adultes qui étaient présents dans le restaurant scolaire pour ces essais, ont trouvé que le résultat est positif : moins de bruit, plus de personnes disponibles pour s'occuper des enfants.

### Explication d'un budget participatif (projet pour l'an prochain)

Vincent a exposé aux élus du Conseil municipal des adultes le diaporama d'un budget participatif d'une commune de Charente-Maritime et a soumis l'idée de le proposer au Conseil Municipal des Enfants. Nous avons rencontré M. Alain VALLEE pour lui présenter ce projet, et nous avons obtenu son soutien.

Ci-joint en annexe le détail du projet coopératif du CME de Marigny 2018-2019.

Le Conseil Municipal des adultes devra valider et budgétiser ce projet pour qu'il soit effectif.

### Questions diverses :

La divagation des chiens dans le bourg et dans les villages est toujours à l'ordre du jour.

Un abris bus en mauvais état (à réparer).

Les affiches de la fête du pain que nous avons sur la commune concerne la boulangerie de Beauvoir/Niort. Chaque année, autour du 16 mai (jour de la Saint-Honoré, patron des boulangers) partout en France les boulangers se mobilisent autour d'un thème, en 2018 le thème choisi est « baguettes en scène ! ».

**La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal des Enfants sera le vendredi 22 juin 2018**



**MARIGNY**



**PROJET COOPERATIF  
2018 - 2019**

# PROJET COOPERATIF – CME de MARIGNY

Monsieur le Maire de Marigny propose au Conseil Municipal des Enfants d'élaborer un PROJET de leurs choix, à réaliser au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Pour cela, M. le Maire :

- ✓ Inscrit au Budget de la commune, au printemps 2019, une ligne budgétaire appelée :  
« **Projet coopératif du CME de Marigny** »
- ✓ Alloue, au CME, la somme de ..... €. pour réaliser son projet,
- ✓ Demande aux représentants du Conseil municipal des adultes d'accompagner ce projet,
- ✓ Remercie M. Alain Vallée, accompagnateur éducatif du CME, de s'associer à ce projet,

Le projet choisi par le CME devra relever :

- + **des dépenses d'équipements,**
- + **des compétences de la commune.**

## PROJET COOPERATIF – CME de MARIGNY

### Comment ça s'organise ?

La commune de Marigny est traversée par la ligne de chemin de fer. Aussi nous avons imaginé cette démarche coopérative répartie sur l'année scolaire (2018-2019), sous la forme de gares avec des arrêts.

**Sur les rails du « Projet Coopératif », attention au départ !**

Découvrez ci-dessous les grandes étapes.



2018 : Septembre



Octobre



Novembre



Décembre



et 2019 : Janvier



Février



Mars



Avril



Mai



Juin



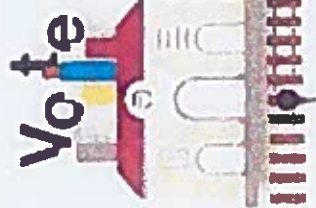
Juillet



Août

# PROJET COOPERATIF – CME de MARIGNY

Découvrez ci-dessous les grandes étapes.



2018 : Septembre Octobre Novembre Décembre et 2019 : Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août

RENTREE SCOLAIRE

Cérémonie de sortie des aînées du CME (6<sup>èmes</sup>)

Elections des nouveaux Conseillers de CM1

1<sup>ère</sup> réunion du nouveau CME

Lancement du Projet coopératif

- . Echanges des idées
- . Débat.
- . Concertation.
- . Choix d'un projet
- . Etude de faisabilité.
- . Chiffrage.
- . Echéancier.
- . Vote
- . ...

Voëux

Réunion commune du CM (adultes) et du CME

Présentation du Projet coopératif au CM adultes

Vote du CM des adultes

Ecriture du Projet  
Budgetisation  
Démarches  
Contacts...

Réalisation du Projet

Vote

## **PROJET COOPERATIF – CME de MARIIGNY**

**Pour espérer que le projet du CME soit accepté par le Maire et son Conseil Municipal (des adultes), il devra être détaillé et respecter plusieurs conditions :**

- ✓ **Une dépense d'équipement sur le territoire communal qui n'engage pas ou peu de dépenses de fonctionnement.**
- ✓ **Un projet relevant des compétences de la commune.**
- ✓ **Un projet d'intérêt général.**
- ✓ **Un projet qui coûte moins de x xxx €. xx**